

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 juin 2020

FIN DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3092)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 6

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ainsi que les réunions de toute nature ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'absence de claire définition de ce que sont les « réunions de toute nature » ouvre un champ d'intervention beaucoup trop large, ouvrant la porte à la violation des droits fondamentaux les plus élémentaires des personnes.